

8. Domaines de compétences par thème
8.9 – Culture

N° 62-2024

DECISION DU MAIRE

Signature d'un contrat de cession avec la compagnie Pol & Freddie vzw.

Le Maire de la ville de Pont-Audemer,
Vu l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération 13-2022 du 19 février 2022 portant élection du Maire,
Vu la délibération 101-2022 du 14 décembre 2022 portant délégation du Conseil municipal au Maire ou à son représentant en vertu de l'article L.2122 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté n° 376-2023 portant délégation de signature à Monsieur TIMON Julien en qualité de troisième adjoint en charge de la culture et du patrimoine,

DECIDE de signer un contrat de cession avec la compagnie Pol & Freddie vzw domiciliée Wagenmakersstrat 2 8560 Wevelgem (Belgique) pour une représentation du spectacle « De Cuyper vs. De Cuyper » en centre-ville le mercredi 10 juillet 2024 à l'occasion du Mascaret des enfants pour un montant de 2.740 € TTC.

Fait à PONT-AUDEMER le 12 mars 2024

Pour le Maire et par délégation,



Julien TIMON
Troisième Maire-adjoint en charge
De la culture et du patrimoine